

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

04 JUIN 2018

**au greffe du tribunal de commerce
FRANCOPHONIE DE BRUXELLES**



18091259

de

N° d'entreprise : **0416.663.696**

Dénomination

(en entier) : **SOGERIM CONSTRUCTION**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **AVENUE SLEIGERS 71 - 1200 BRUXELLES**

**Objet de l'acte : RENOUELEMENT MANDATS ADMINISTRATEURS ET
ADMINISTRATEURS-DELEGUES - NOMINATION ADMINISTRATEUR-
DELEGUE - POUVOIRS**

Extrait des procès-verbaux de l'assemblée générale et du conseil d'administration du 4 mai 2018.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Laurent Delgouffre, de Monsieur Jacques Orban ainsi que de la société Progecad représentée par Monsieur Laurent Delgouffre pour une durée de quatre ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration, réélu dans ses fonctions par l'Assemblée Générales des actionnaires du 4 mai 2018, nomme à l'unanimité :

- Monsieur Laurent DELGOUFFRE au poste d'administrateur délégué pour toute la durée de son mandat d'administrateur et ce à compter de ce jour ;
- Monsieur Jacques ORBAN au poste d'administrateur délégué pour toute la durée de son mandat d'administrateur et ce à compter de ce jour ;
- La S.A. PROGECAD, au poste d'administrateur délégué pour toute la durée de son mandat d'administrateur et ce à compter de ce jour, ayant pour représentant permanent Monsieur Laurent DELGOUFFRE.

L'Assemblée et le Conseil donne tous pouvoirs à RSM InterFiduciaire (numéro d'entreprise 0442.616.443), représentée par Monsieur Frédéric Francart ou un de ses gérants, Expert-comptable IEC, aux fins d'accomplir, au nom et pour le compte de la SA Sogerim Construction, les démarches inhérentes à la publication des présentes décisions auprès des instances officielles.

Extrait certifié conforme.

RSM InterFiduciaire SC SCRL
représentée par
Frédéric Francart

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).